



LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT

Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)
Bernard MOURGUES Titulaire (DOUANES)
Frédéric MANCINI Suppléant (DOUANES)
Agnes RAGARU Experte (DOUANES)

Olivier NEDOBEJKINE Suppléant (DIRCOFI)
Axel ESCOT-SEP Titulaire (DRFIP)
Christophe LARROUDE Suppléant (DOUANES)

cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr
snad-cgt-bordeaux@douane.finances.gouv.fr
cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU CHSCT33 DU 12 OCTOBRE 2016 : UNE SEANCE REVENDICATIVE

A compter du 1^{er} septembre, un nouveau Secrétaire Animateur a pris ses fonctions pour le CHSCT33. Des modifications importantes positives se font dès à présent ressentir : en effet, cette fonction était auparavant assurée par la Direction, ce qui ne garantissait aucune impartialité. La CGT ne peut que se satisfaire de cette arrivée. A sa demande, le nouveau secrétaire a reçu les organisations syndicales afin de leur exposer sa façon d'animer le CHSCT.

L'ordre du jour s'est ouvert par une déclaration liminaire des représentants de la CGT concernant la médecine de prévention. Vous trouverez cette dernière annexée à ce compte-rendu.

Le déroulement de la séance a par la suite été interrompu par la Président du CHSCT : une délégation du CSRH était en effet présente dans les locaux de la DRFIP afin de faire entendre leurs revendications.

Depuis plusieurs mois, les agents du CSRH des douanes se battent pour exiger des moyens. Le mal être des agents en fonction dans ce service a fait l'objet de nombreux débats en CHSCT33 à l'occasion des dizaines observations régulièrement portées sur le registre santé et sécurité au Travail

Les actions mises en oeuvre par la Direction des douanes n'ont pas permis d'améliorer des conditions de travail très dégradées liées à un logiciel inadapté et à un manque d'effectifs important. L'absence de reconnaissance des qualifications et de la pénibilité du service rendu n'est pas de nature à relever le moral des agents.

Il était important que le Président du CHSCT mette des visages sur ce mal être, qu'il perçoive l'importance des problèmes sur le sujet des CSRH qui vont s'étendre à la DGFIP très prochainement et surtout de faire sortir les difficultés éprouvés par les agents des cénacles de la direction des douanes.

Ça n'a pas été facile, les trente agents du CSRH qui se sont retrouvés dès 09H devant la direction régionale des finances publiques et leurs représentants ont dû batailler ferme pour se faire entendre. Disons que cela n'a pas été spontané de la part du Président qui, dans un premier temps, a préféré recevoir les agents dans les couloirs. Mais bon, quelques coups de fils au secrétariat général de Bercy et à la fédération des finances CGT ont débloqué la situation.

Les personnels ont pu donc pénétrer dans la salle de réunion et s'exprimer devant une instance qui si souvent parle d'eux sans les connaître.

Reconnaissons pour le coup que le Président après les premières réticences déjà mentionnées a joué son rôle et a permis l'expression des agents.

C'est avec émotion, colère et dignité que les collègues du CSRH ont réussi à exprimer leur souffrance et leurs revendications (effectifs, charge de travail, considération); conditions leur permettant tout simplement d'assurer une mission : celle de payer l'ensemble de la communauté douanière. Les organisations syndicales, unanimement, ont exigé que mention soit faite sur le PV de séance des revendications des personnels et qu'elles soient portées par le Président au Ministère dans les plus brefs délais.

Ce dernier, en début d'après-midi, nous a déclaré avoir tenu ses engagements et avoir informé le secrétariat général des revendications des agents et du mal être qu'il avait ressenti à leur écoute.

Nous soulignons l'état d'esprit remarquable des agents du CSRH qui ont compris que l'amélioration de leur situation **passer par le combat collectif**, un exemple à suivre partout où les difficultés émergent. La CGT, quant à elle, sera toujours présente aux côtés des agents qui s'organisent collectivement pour les soutenir et faire aboutir leurs revendications.

Registres santé sécurité au travail (RSST) des directions

DRFIP/ DOUANES

Le problème récurrent du nettoyage des sanitaires a une nouvelle fois été soulevé. Nous avons demandé à plusieurs reprises qu'une modification soit apportée aux prestations réalisées.

Après s'être renseignée sur le coût des prestations supplémentaires (nettoyage et enlèvement des poubelles quotidiennement, comme auparavant), la Direction a répondu clairement non (coût trop onéreux d'environ 9000€)

Ce problème ne pourra être solutionné qu'à l'appel d'un nouveau contrat : nous sommes donc actuellement dans l'impasse.

Le constat est amer pour la CGT : le Ministère n'est même pas en mesure de garantir une hygiène minimale dans la plupart de ses locaux. Voilà où nous mènent aujourd'hui ces économies de bout de chandelles.

Approbation de financements des crédits du CHSCT

Le CHSCT a validé suite au dernier groupe de travail (commission budgétaire du 29 septembre) le reste des crédits alloués.

Nous remarquons aujourd'hui, suite à l'arrivée de notre nouveau Secrétaire Animateur, des changements importants. Nous avons été destinataires d'un tableau des dépenses engagées. Ce dernier est beaucoup plus explicite qu'auparavant. Nous avons découvert plusieurs points qui nous ont interloqué :

- Existence d'intérêts moratoires pour retard de paiement (pénalités versées aux entreprises suite à l'engagement de l'Etat de payer sous 30 jours)
- Un report de plus de 90 000€ sur le budget de l'année N+1 qui court depuis 2012. Il a aujourd'hui été ramené à 52 442€. Cependant, les représentants du personnel s'étonnent de ne pas avoir été tenu informé de cette manipulation comptable durant toutes ces années. Nous estimons que nous aurions pu être alerté de la chose bien en amont.
- Existence de contrats d'entretien de fontaines à eau, payées depuis on ne sait quand par le CHSCT. Cette dépense n'apparaissait pas auparavant. La CGT a donc fait savoir qu'il n'était pas normal que les crédits du CHSCT payent des contrats d'entretien. Nous avons donc demandé que cette somme soit à l'avenir assumée par la Direction. Le Président a précisé qu'il était dans son pouvoir de supprimer tous les crédits en rapport avec ces fontaines à eau. Serait-ce du chantage ?

Déplacements de bureaux dans l'établissement de l'INSEE Bordeaux

Suite à la régionalisation concernant les services de l'INSEE qui a provoqué l'arrivée de 12 agents sur le site de Bordeaux, les responsables de cette direction n'ont rien trouvé de mieux que de réaménager à la va-vite les bureaux pendant la période estivale. Cela a eu pour impact le déplacement de 57 agents.

La CGT est intervenue pour exprimer son incompréhension en rappelant que la Directrice Interrégionale s'était engagée lors d'un CHSCT début 2016 à venir rendre compte régulièrement des changements prévus ou en cours.

Or, le seul document fourni est une feuille nous informant le 12 octobre que le déménagement s'est bien réalisé au 1^{er} septembre. « Tout s'est bien passé » ! Pas même une fiche d'impact préalable. C'est totalement faire fi des prérogatives du CHSCT : passage devant un groupe de travail (commission immobilière) afin d'examiner les projets et les études sur les futurs locaux et les futures conditions de travail de nos collègues, consultation et avis du CHSCT, avis du médecin de prévention. Un bel exemple de dialogue social ! ! !

Après avoir retoqué la Direction des Douanes en 2015 sur cette façon de faire totalement inappropriée, la CGT n'a pas manqué d'effectuer le même constat auprès de l'INSEE. Cela est inacceptable, et nous n'avons pas manqué de le faire savoir.

Nous avons exigé des responsables des directions un passage des projets de réorganisation par le biais de toutes les instances afin que le peu de démocratie qui reste dans notre ministère soit respecté à l'avenir.

Compte-rendu du groupe de travail du 7 Octobre

A l'ordre du jour de cette commission technique figuraient le déménagement de la BCR (Brigade de Contrôle et de Recherche, DRFIP), le redéploiement de deux étages à Mériadeck (DRFIP) et le relogement du centre de viticulture de Blaye (Douanes).

BCR : ce service sera transféré au centre des Finances de Mérignac. A la présentation des plans, la CGT a fait des remarques concernant le ratio de mètre carrés par agent. Ce dernier se réduit comme peau de chagrin : d'après la Direction, chaque agent bénéficiera en moyenne de 12.7m². Or, il s'avère que certains de nos collègues seront logés dans des bureaux de 8 à 10 mètres carrés. Quelque soit le mode de calcul de l'administration, les faits sont cruels : il est de notre devoir de rappeler à la Direction leurs obligations.

DRFIP Mériadeck : la mission de la Direction est de densifier l'occupation du site de Mériadeck afin de gagner de précieux mètres carrés, ce qui permettra de payer moins de loyers ailleurs. Un jeu de chaise musicale s'engage désormais : les services du Champ de Mars vont être accueillis au sein de la DRFIP. Ce processus se déroulera en plusieurs étapes.

La première étape qui nous a été présentée vise le 5^e, le 6^e étage et le rez-de-chaussée.

Pour un des services, même constat que pour la BCR : des auditeurs seraient logés avec une surface de 7.5mètres carrés par agent. Il a donc été demandé par la CGT d'échanger ce bureau avec celui d'un responsable, plus vaste. Présentée au service par le Président du CHSCT, notre proposition d'échange a été acceptée.

Le fait de déplacer des dizaines et des dizaines de collègues agira forcément à un moment ou à un autre sur les conditions de travail. La CGT restera donc très vigilante.

Relogement du service de la viticulture de Blaye : les agents des Douanes étaient auparavant logés en location dans un bâtiment ancien et humide, qui, malgré les travaux, ne pouvait être rénové correctement.

Ils seront désormais relogés en location, à Blaye même, dans un local récent des années 2000. Seul manque pour l'instant un système de climatisation.

En outre, l'administration des Douanes a demandé un avis sur ce projet lors de cette séance. Le CHSCT a fait remarquer que cette demande n'était pas à l'ordre du jour. Ce point sera donc présenté dans les règles ultérieurement, le déménagement devant se faire en avril 2017.

Déploiement de l'application MEMO-DRFiP

Les représentants de la DIRCOFI SUD OUEST et de la DRFIP 33 sont venus nous présenter le « nouveau » module informatique dédié au contrôle fiscal RIALTO MEMO.

Cette « nouvelle application » qui est en réalité un toilettage de l'application RIALTO INVESTIGATIONS doit être généralisée à partir du 1^{er} janvier 2017.

Les représentants CGT ont rappelé que cette nouvelle version faisait suite au boycott massif par les vérificateurs des DIRCOFI de l'ancien module. Les critiques à l'encontre de RIALTO INVESTIGATIONS restent toujours d'actualité. Cette dématérialisation du rapport de vérification est encore trop lourde, chronophage et contrairement aux affirmations des directions, n'apporte rien aux vérificateurs. En effet les services de programmation ou de recouvrement ont déjà accès par RIALTO aux informations relatives au contrôle fiscal. Le nouveau module ne permet pas d'obtenir un tri synthétique des informations contenus dans la base de données. D'autre part, les informations contenues dans MEMO sont beaucoup plus succinctes que celles qui figuraient dans l'ancien rapport de vérification alors que le temps consacré à remplir MEMO est lui beaucoup plus important.

Evaluant que le projet n'était pas « important » selon les dispositions de l'art 57 du décret de 2002, l'examen par le CHSCT n'a donc pas pu donner lieu à un avis mais à une simple information. Pourtant comme l'ont relevé les représentants CGT, la note du DG était en contradiction avec ce qui figurait dans les fiches d'impact DIRCOFI et DRFIP. La note du DG précisait en effet que cette application constituait « *un élément majeur de modernisation du contrôle fiscal (page 1) »* , « *un réel progrès pour le métier de vérificateur (page 3) »* , « *une affaire importante (page 3) »* .

Comme à l'accoutumée, nos administrations font tout leur possible pour ne pas saisir le CHSCT. Un projet ne peut pas être important quand il s'agit de généraliser sa mise en œuvre à l'ensemble des agents de la DGFIP et ne plus l'être quand il s'agit de savoir si le CHSCT doit ou non être saisi. La CGT a rappelé que tout projet qui a des conséquences sur les conditions de travail des agents, y compris des conséquences positives, doit obligatoirement passer par l'avis du CHSCT.

Ni la DIRCOFI ni la DRFIP n'ont répondu à ces objections.

Présentation du rapport de la médecine de prévention

Suite à la présentation de ce rapport annuel, la CGT a demandé aux administrations une actualisation des fiches de risques par métier. En effet, l'informatisation par métier dans la fonction publique génère de nouveaux troubles dus entre autres, aux travail continu sur écran.

Elle a également insisté sur plusieurs points. Voici d'ailleurs une copie de l'ensemble de nos revendications, que nous avons lu en séance.

Les années passent et les revendications CGT ne changent pas....

- A priori, aucun élément n'a été communiqué par les médecins de prévention du 47 et du 24 alors même que ces départements, pour le personnel des douanes, entrent dans le périmètre de ce CHSCT. Cela fait des années que cette situation perdure; c'est inacceptable.

- **La CGT réclame à nouveau les pré-rapports de ces derniers ou tout au moins qu'ils communiquent, a minima, les informations nécessaires aux médecins de prévention girondins pour intégration de ces secteurs à leur rapport. Nous proposons que le Président du CHSCT adresse un courrier aux médecins de prévention concernés afin que nous puissions dès l'année prochaine avoir un rapport qui concerne l'ensemble du périmètre du comité.** Cette demande ne peut être refusée d'autant plus que, cette année, nos collègues douaniers de ces départements sont touchés par les restructurations (Périgueux, Agen..). Les rapports et informations des médecins de prévention sont donc primordiales et ce comité en est conscient.

La CGT souhaite aussi un point sur la situation en termes de temps médical pour la Gironde. En effet, à la prise de fonction du Docteur AMSALEM il y a un an, suite à la nomination du Docteur MASSAL comme coordinatrice, il manquait 20 % de temps. Nous sommes conscients que si l'on compare à d'autres départements, la Gironde est malgré tout « bien pourvue » mais nous tenons à vous alerter car les médecins de prévention sont de plus en plus sollicités (notamment pour les restructurations) et que leur temps médical se réduit comme peau de chagrin. Or, le médecin de prévention doit faire face à une accentuation de sollicitations issues d'une dégradation de nos conditions de travail et d'une augmentation du mal être des agents.

- **Les conditions d'accueil dégradées du cabinet médical de la cité** perdurent toujours du fait d'une mauvaise insonorisation, qui met à mal la confidentialité, et d'ambiance thermique. Un projet de relogement des médecins de prévention devait être étudié depuis des mois, nous avons interpellé le président à plusieurs reprises sur le sujet mais aucune avancée n'est perceptible. Où en êtes-vous M. Le Président ? Car cela semble avoir été mis de côté. Or, les conditions de travail, de sécurité et de santé des agents sont de votre responsabilité ! Laisser des conditions de visites médicales qui empêchent les agents de se déshabiller (avec, de fait, un risque de passer à côté d'un élément, d'un diagnostic) est inconcevable pour la CGT surtout à l'heure où les conditions de travail se détériorent de façon croissante ! Sans compter que ces mêmes conditions rendent de plus en plus souvent malade le médecin de prévention ! Donner de bonnes conditions d'exercice aux médecins de prévention, c'est se préoccuper des agents !
- La CGT rappelle que l'ensemble des rapports des médecins de prévention doivent être communiqués au comité dès leur publication.

La CGT rappelle qu'une communication régulière et complète notamment venant des services RH des différentes directions constitue un prérequis indispensable au bon suivi des médecins de prévention.

Sur les thématiques du rapport :

*** Visites médicales :**

- Amélioration du taux de présence à la DRFIP mais dégradation importante à la DIRCOFI : A quoi cela est-il dû ? Comment est géré le fait que le seul jour de présence du médecin soit un mercredi ? Cela a-t-il un lien ?
- Il est essentiel que les médecins de prévention aient une information précise sur les agents en congés longue maladie et en congés longue durée ainsi que sur leur éventuelle reprise et ce en amont de cette dernière.

*** Accidents de service :**

- Même si l'obligation de présentation au comité est limitée par la confidentialité des dossiers, il paraît logique que le CHSCT soit informé de l'ensemble des accidents de service dès leur survenue.

*** Visites de services « restructurations » :**

Nous souhaitons que les médecins de prévention soient prévenus bien en amont afin qu'ils soient en mesure d'effectuer des visites et rendre un réel avis. Plus d'avis sur Plan.

- **Pour notre organisation syndicale, même si nous sommes conscients des emplois du temps chargés des médecins de prévention, il serait opportun de mettre en place des visites post restructurations, une fois par an.**

*** Aménagement de poste :**

Alors que la loi et la réglementation impose une présentation systématique des refus d'aménagements de poste, nous apprenons *seulement à la lecture de ce rapport* que 4 aménagements de poste ont été refusés par la DRFIP. Il est inadmissible que ces pratiques faisant fi de toute obligation réglementaires perdurent.

- **La CGT demande sans que cela trahisse le secret professionnel, les raisons qui ont motivées autant de refus mais surtout que le Président du CHSCT s'assure que les prérogatives qui incombent au comité soient respectées et ce dans l'ensemble des administrations que couvrent ce CHSCT. La CGT y veillera et ne manquera pas de faire remonter au CHSM les dérives constatées.**

Enfin, 13 demandes sont marquées restées sans réponse, la CGT réclame un dispositif amenant plus de réactivité afin de garantir des conditions de travail adaptées aux besoins des collègues.

Chiffres parlants :

- 10 conflits au travail.

- Le nombre de situations de violences au travail a explosé (41 en 2015 contre 7 en 2014 et 40 rien que pour la DRFIP). Une meilleure connaissance des outils de signalement et l'importance de signaler ne suffisent pas à expliquer cette explosion de déclarations.

Par quel canal ont-elles été signalées (fiche de signalement, RSST, contact direct MP..) ? Quelle est la procédure appliquée et les suites, côté Direction, sont-elles systématiques ?

La CGT réitère sa demande concernant une information systématique du comité par son Président concernant les signalements faits par les collègues.

Nous demandons, de manière plus générale, quel dispositif a été mis en place pour remédier à cette situation d'augmentation fulgurante.

Nous pensons, à la CGT, que la politique de concentration de services ne fera qu'aggraver cette situation.

En conclusion, les médecins de prévention sont malheureusement de moins en moins nombreux alors même qu'ils sont des acteurs essentiels de ce comité et des interlocuteurs importants pour les agents.

Pourtant, ils sont témoins au quotidien de la dégradation des conditions de travail de nos collègues et de la croissance de leur mal être.

Il est donc primordial que les différentes directions et les membres de ce comité garantissent leurs bonnes conditions d'exercice.

La CGT est inquiète des manquements relevés à travers ce rapport que ce soit en termes de respect des prérogatives ou de stagnation du projet de relogement des médecins.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, un geste fort sur ces questions.

Les médecins de prévention se sont associés à nos revendications concernant leurs conditions de travail indécentes : impossibilité de faire se déshabiller des agents à une certaine température (cabinets très souvent à moins de 17 degrés, ce qui n'est évidemment pas normal, la norme dans ce cas étant entre 22 et 24), vitres cassées réparées avec du scotch, mauvaise insonorisation qui nuit à la confidentialité des dossiers, isolation en contact direct avec les fumées de tabac et les poussières d'amiante, etc... Il n'est pas normal que la santé des agents soit un sujet si peu pris en considération !

Devant la non réaction de la Direction à tous ces problèmes que nous dénonçons depuis maintenant des années, la CGT a demandé une saisine officielle du Secrétariat Général du ministère, pour une remontée de ce problème en CHSM (CHS ministériel).

Questions diverses

Point évacuation: intervention sur les exercices d'évacuation de la Cité et d'autres sites de notre Ministère. Il faut mieux informer les agents afin que ces futurs exercices s'ils ont lieu soient bien effectués.

Site de Lesparre : la Direction reçoit le jeudi 13 octobre les entreprises ayant répondu favorablement à l'appel d'offre. Le lancement de la suite du projet découlera de ces rencontres, l'idée de base étant toujours de débiter les travaux en mars 2017.

Bâtiment rue Audeguil (CPS + France Domaine) : un problème de chauffage récurrent sera solutionné en 2017 par la pose d'un système de climatisation correct grâce aux crédits du CHSCT. En attendant, la Direction a pris acte de notre demande et livrera au plus vite des convecteurs afin que les collègues puissent se chauffer correctement.

Problème de vibrations ressenties dans certains étages de la Cité Administrative: certains collègues ont ressenti par deux fois un sol tremblant durant quelques secondes, ce qui n'est évidemment pas rassurant. Une hypothèse nous a été fournie : il s'agirait éventuellement de la structure de la tour, qui amorti et retransmet les vibrations dues à des chocs. Cela pourrait donc être la conséquence des travaux actuels dans la Cité. La Direction se renseigne auprès des services techniques. A suivre.

Déclaration préalable au CHSCT33 du 12 octobre 2016

DECLARATION LIMINAIRE A LA SEANCE PLENIERE DU CHSCT DU 12 OCTOBRE 2016

RESEAU DE LA MEDECINE DE PREVENTION : CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCEE

Les médecins de préventions vont présenter leur rapport d'activité pour 2015 lors de cette séance et les représentants CGT, avant de rentrer dans le détail du rapport, ne peuvent rester muets face à l'état de délabrement du réseau de médecine de prévention de notre ministère et aux conditions d'exercice des médecins.

De tous temps la CGT a défendu la médecine du travail et encore récemment en dénonçant les visées destructrices de la Loi El Khomri sur le sujet.

Il en va de même pour la médecine de prévention et nous avons d'ailleurs eu des échanges sur l'état du réseau des médecins de prévention ces derniers mois.

Pour rappel, parmi les outils de prévention des risques professionnels, on trouve le réseau de médecine de prévention.

Et les besoins sont bien réels et en augmentation constante, puisque, les effets désastreux de la politique de suppressions d'emplois et de destruction des services publics se traduisent par un accroissement des sollicitations des médecins de préventions que ce soit de la part des agents (avec les conséquences de ces politiques sur leur santé) comme de la part des Directions (multiplicité des instances, explosion de demande de rapports....)

Or, le réseau décline, la situation dépasse le stade de l'inquiétude et flirte dangereusement avec l'urgence : fin 2016 ce devrait être une vingtaine de départements qui se retrouve sans médecins de prévention, environ 25 seront en temps médical insuffisant et c'est sans parler des effets du non remplacement des infirmières et des suppressions des médecins coordinateurs.

Le nombre insuffisant de médecins de prévention pouvait s'expliquer par une pyramide des âges du réseau défavorable, mais que dire maintenant, à l'heure où l'on constate de plus en plus de demandes de départ à la retraite par anticipation et de démissions de jeunes médecins de prévention.

N'est-ce pas l'expression d'un abattement général face à des conditions d'exercice trop dégradées et une trop faible reconnaissance y compris financière ?

D'un côté, une demande croissante et multiple d'interventions, de l'autre, des moyens humains et environnementaux notoirement insuffisants.

Paradoxalement, actuellement, notre ministère se targue d'être investi dans la problématique des conditions de travail et de la prévention des risques. Preuve en est, la multiplication des outils de suivi de prévention et par exemple, la circulaire annuelle fixant les priorités en matière de risques. Alors, que penser de la déliquescence du réseau des médecins de prévention ?

A ce stade, nous rappelons que les médecins de prévention ont pour unique aspiration de mettre leur vocation et leur cœur au service d'une médecine de prévention de qualité et ce envers l'ensemble des personnels.

Or, d'une manière générale, c'est bien l'Etat qui a la responsabilité d'assurer à l'ensemble des salariés privés ou publics les moyens d'une médecine du travail efficace et aux services de l'ensemble des travailleurs.

IL EST TEMPS QUE DES MESURES REELLES SOIENT PRISES !

Car sinon, QUI PRENDRA SOIN DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DES AGENTS ?

Nous estimons aussi que le CHSCT qui est en charge de la prévention des risques professionnels doit prendre ses responsabilités face à cette situation et passer du constat à l'action.

La CGT propose donc qu'une lettre d'alerte soit écrite et envoyée par le comité au ministère afin qu'ils prennent conscience des enjeux qui se jouent à travers la disparition des médecins de prévention.

La CGT revendique donc un renforcement du réseau, exige de trouver d'urgence des solutions à la pénurie de recrutements et à la fuite de certains médecins en poste.

La CGT continuera à dénoncer cette situation, à revendiquer les changements qui s'imposent et utilisera tous les outils à sa disposition pour changer ce destin funeste.